

ORDRE DU JOUR :

- 1. Cap d'Agde**
- 2. Accueil des réfugiés**
- 3. Campagne pauvreté - solidarité**
- 4. Points d'exploitation jeunes printemps 2017**
- 5. Évolution des effectifs de la CCAS entre 2012 et 2016**
- 6. Centre national de santé RICHERAND**
- 7. Délibérations**

Présents pour FO

Roger CORAI

Jacques HUGUET

En début de séance, FO a fait une déclaration (déjà diffusée dans les syndicats)

INFOS DU PRÉSIDENT

Sur la restauration méridienne : restaurants existants et restaurants futurs.

Le président informe que la lecture des textes et du décret n'indiquent pas la reprise totale de la restauration méridienne par les employeurs, mais de fixer les modalités du financement par ceux-ci ; pas de transfert d'activité vers les employeurs.

Cependant, les employeurs indiquent leur volonté de fermer 16 sites où sont implantés des restaurants CCAS.

À ce titre, des discussions doivent s'engager rapidement entre la CCAS et les employeurs pour mettre en place une convention qui fixera les modalités de financement de la restauration méridienne.

L'objectif employeur étant d'avoir cette convention signée avant l'été, et donc avant le CA de fin juin.

Le CA donne mandat au Président de la Commission restauration, J.C. MOREAU, pour représenter les intérêts de la CCAS et de ses personnels auprès des employeurs.

FO propose d'associer un membre de chaque délégation de la Commission Restauration pour l'accompagner.

Pour FO, nous nous sommes exprimés dans de nombreuses instances, auprès des employeurs et du ministère sur la question de l'avenir de la restauration méridienne CCAS et de ses personnels.

Pour notre délégation, pour les agents, cela se traduira par une reprise de la restauration dans sa globalité « à la main » des employeurs et le financement de leur participation au prix du repas sera géré entreprise par entreprise.

Cela amènera une disparité forte entre les salariés des différentes entreprises et donc plus d'homogénéité des prix, et des écarts importants en matière de participation des employeurs.

Nous revendiquons que le montant de la participation des employeurs sur les restaurants encore gérés par la CCAS reste identique.

Ce dossier sera à l'ordre du jour du prochain CA le 29 juin.

Décès de César FAZZINI (ancien Président CMCAS Corse)
Notre délégation a présenté ses condoléances à sa famille.

1 - CAP D'AGDE

L'Assemblée Générale citoyenne s'est tenue les 13 et 14 mai : 184 participants dont 75 jeunes - forum, projet éducatif, table ronde. ...

2 - ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Dans la continuité des actions menées, il est proposé qu'à chaque demande des autorités de l'État (préfecture), une délibération soit proposée au CA pour validation de la demande.

3 - CAMPAGNE PAUVRETÉ - SOLIDARITÉ

Convention CCAS et secours populaire.

Les dons s'élèvent à 33 817 €, que la CCAS abondera à hauteur de 50 % de cette somme.

4 - POINTS D'EXPLOITATION JEUNES PRINTEMPS 2017

Quelques chiffres repères :

■ Demande inférieure à 2016 :

Baisse du nombre de jeunes (4 à 17 ans) affectés -15 % soit 3168 jeunes contre 3742 en 2016 (à noter 3 semaines de séjour contre 4 semaines en 2016).

Moins de demandes en conséquence non satisfaites par rapport à 2016.

■ Progression des départs des 15-17 ans en France et étranger :

- Séjours nationaux
1218 jeunes contre 1346 en 2016 soit 10 % de diminution

- Séjours de proximité
1950 jeunes (4 à 11 ans) contre 2396 en 2016, soit une baisse de 18 %, baisse la plus importante

5 - ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA CCAS ENTRE 2012 ET 2016

■ Siège Montreuil CCAS : -19 % (791 à 644).

■ Siège territoire : -10 % (298 à 267).

Économie de 27 millions d'euros réalisée.

À noter que les entreprises ont accordé une prime aux agents statutaires dans les entreprises et que les maisons-mères ont indiqué que ces dispositions n'étaient pas applicables aux salariés mis à disposition aux activités sociales.

Chaque OS a été amenée à donner sa position :

Pour FO cette prime doit aussi s'appliquer à l'ensemble du personnel statutaire et conventionné sur un montant équivalent de ce qui est versé par les entreprises.

Nous souhaitons que cela passe par une négociation avec les Organisations Syndicales de la CCAS ; afin de donner satisfaction au personnel.

En réponse le président propose que cela soit examiné au bureau de la CCAS.

Un retour sera fait au CA du 29 juin.

6 - CENTRE NATIONAL DE SANTÉ RICHERAND

Étude de la mise en place d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Les objectifs de ce projet médical

- Une articulation avec la médecine de ville et l'hôpital.
- Recherche de la multidisciplinarité (à ce stade, ophtalmologiste et dentiste rejoindraient dans la coopérative).
- Accompagnement des patients.
- Recherche et mise en place des activités nouvelles créées par la SCIC.

Le calendrier

- Création de la SCIC - janvier 2018
- Effectivité du transfert janvier 2019

Le principe de la SCIC se traduira par un vote au CA du 29 juin 2017 sur :

- Décision de s'engager dans le projet.
- Validation des statuts.
- Montage du bail emphytéotique.

Pour FO, l'une de nos priorités reste la santé.

Après 12 ans de demande d'un moratoire et d'une véritable politique de gestion sur les centres de santé, nous nous satisfaisons de voir l'avenir du CNS Richerand, dans une démarche de rationalisation et de partenariat avec des acteurs de la santé comme hôpitaux de Paris et des institutionnels comme La Mairie de Paris.

Ce n'est pas encore le transfert de gestion, mais cela en prend le chemin.

Nous notons également dans ce projet de SCIC qui nous sera soumis au vote lors du CA du 29 juin, qu'un déficit conséquent demeurera jusqu'à 2020.

Nous demandons que cette insuffisance financière soit supportée d'une manière plus conséquente par les acteurs qui viendront composer la SCIC.

La santé a un coût, mais la participation au financement des activités sociales ne doit pas servir à couvrir cette défaillance financière par la CCAS uniquement.

7 - DÉLIBÉRATIONS :

Délibération N 2017 -061

Note de cadrage budgétaire en 2018
Vote à l'unanimité

Délibération N 2017-063

DIGITALISATION - SI
bénéficiaire - PROJET CATALOGUEUR
Vote à l'unanimité

Délibération N 2017-066

Versement d'une avance en compte courant à la SCI résidence la Canebière
Vote à la majorité (abstention FO)

Délibération N2017-067

Contrat scolaire : renouvellement 2017 2018
Vote à l'unanimité

Délibération N2017- 068

Comptes IDCP 2016
Vote à la majorité (abstention FO)

Délibération N 2017-70

Changement Cluster firewall
Vote à l'unanimité

Délibération N2017-071

Espace de stockage SAN
Vote à l'unanimité

Délibération N2017-072

Action Solidarité Réfugiés
Mise à disposition du centre de Plougasnou (pas au réseau 2017)
Vote à l'unanimité

Délibération N 2017-073

Festival d'énergies 2018 : note cadre
Vote à la majorité (FO POUR)

Prochain CA ccas 29 juin.